

Duplicata

GREFFE DU

TRIBUNAL D'INSTANCE
DE SARREGUEMINES

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PLACE DU GENERAL SIBILLE B.P. 71129
57216 SARREGUEMINES CEDEX

TEL. : 03 87 28 31 00

RECEPISSE DE DEPOT

GROUPEMENT DE SERVICE DES METIERS
DE LORRAINE

2 rue de Pont-à-Mousson
57000 METZ

V/REF :

N/REF : 2008 B 408 / 2019-B-4199

Le greffier du tribunal d'instance de Sarreguemines certifie qu'il a reçu le 16/10/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2019.

Concernant la société

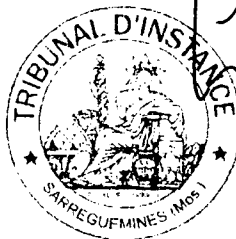
AD DOSDA
Société par actions simplifiée
RUE de Rodé
57340 Morhange

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-4199 le 24/10/2019

R.C.S. SARREGUEMINES TI 444 325 336 (2008 B 408)

Fait à SARREGUEMINES le 24/10/2019,

LE GREFFIER





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042018	et clos le	31032019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS AD DOSDA		ROUTE DE RODE	
SIRET	4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2	57340 MORHANGE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
08 0408			

REGIME FISCAL DES GROUPES RCS - SARREUEMMER

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

N° 2019 03 4199
Le Greffier

B ACTIVITE

Activités exercées	PRISE DE PARTICIPATION ET PRESTATION DE SER	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	20 934	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
GSM 2 RUE DE PONT A MOUSSON 57000 METZ Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 27/05/2019 Lieu MORHANGE
			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature: DOSDA DANIEL

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e			
			f			
			g			
			h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS AD DOSDANéant ☐ *Adresse de l'entreprise ROUTE DE RODE57340 MORHANGENuméro SIRET *

4	4	4	3	2	5	3	3	6	0	0	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				3 1 0 3 2 0 1 9		3 1 0 3 2 0 1 8			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012					
	Fonds commercial *								
	Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *	028		030					
	Immobilisations financières * (1)	040	1 011 193	042		1 011 193		1 011 193	
	Total I (5)	044	1 011 193	048		1 011 193		1 011 193	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS								
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	068		070					
	Clients et comptes rattachés*								
	Autres * (3)	072	2 032	074		2 032		3 318	
	Valeurs mobilières de placement	080	2 057 067	082		2 057 067		1 844 150	
	Disponibilités	084	533 151	086		533 151		127 139	
	Charges constatées d'avance *	092		094					
Total II	096	2 592 250	098		2 592 250		1 974 607		
Total général (I+II)		110	3 603 443	112		3 603 443		2 985 800	
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		390 000		390 000			
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126		39 000		39 000			
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		2 309 243		1 687 246			
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136		617 246		621 997			
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142		3 355 489		2 738 243			
	Provisions pour risques et charges	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		757		360			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	247 197	172		247 197		247 197	
	Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176		247 954		247 557			
	Total général (I + II + III)		180		3 603 443		2 985 800		
	RENOUVELLEMENT	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SAS AD DOSDA

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 0 3 2 0 1 9
Exercice N-1 clos le 13 1 0 3 2 0 1 8

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
	Production vendue	biens	215	214		
		services *	217	218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	4 184	4 410
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 141		244	141	329
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	4 325	4 739
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(4 325)	(4 739)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	633 151	640 346
	Produits exceptionnels	(IV)		290		
	Charges financières	(V)		294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348			
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306	11 580	13 610
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	617 246	621 997
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	617 246	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	11 580	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelle (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	59 054	354
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	59 054	372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

31/03/2019

[illegible]

Détail des déductions diverses		
REGIME MERE & FILIALES = 599 760 - (599 760 * 5 %)		569 772
Total des déductions diverses	350	569 772

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDANéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	1 011 193	482		484		486	1 011 193	1 011 193
TOTAL		490	1 011 193	492		494		496	1 011 193	1 011 193

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDANéant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2018		et clos le : 31/03/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024			160
Date de cessation					186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 1 9

N° SIRET

4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AD DOSDA

ADRESSE (voie)

ROUTE DE RODE

CODE POSTAL

57340

VILLE

MORHANGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 1 9

N° SIRET

4 4 4 3 2 5 3 3 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AD DOSDA

ADRESSE (voie)

ROUTE DE RODE

CODE POSTAL

57340

VILLE

MORHANGE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

ETS DOSDA

N° SIREN (si société établie en France)

3 5 2 2 9 3 3 8 5

% de détention

100.00

Adresse :

N°

Voie

ROUTE DE RODE

Code postal

57340

Commune

MORHANGE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/03/2019	12	31/03/2018	12	Euros	%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 011 193		1 011 193			
26100000	TITRE PARTICIPATION SARL DOSDA	1 011 193		1 011 193			
TOTAL I		1 011 193		1 011 193			
AUTRES CREANCES		2 032		3 318		1 286	38.76
44400000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 032		3 318		1 286	38.76
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		2 057 067		1 844 150		212 917	11.55
50820000	COMPTE TERME BPL	578 000		603 000		25 000	4.15
50825000	PARTS SOCIALES BPL			22 500		22 500	100.00
50830000	PLACEMENT SOGENAL	100 000				100 000	
50840000	COMPTE TERME CIC	180 000				180 000	
50850000	OBLIGATIONS CIC	850 000		920 000		70 000	7.61
50860000	OBLIGATION CRCA IN LIFE INSUR	298 650		298 650			
50870000	MVT CPTE GERE SS MANDAT	50 417				50 417	
DISPONIBILITES		533 151		127 139		406 012	319.35
51200000	CREDIT AGRICOLE	32				32	
51211000	BANQUE POPULAIRE DE LORRAINE	23 218		101 896		78 679	77.21
51213000	CIAL			25 243		25 243	100.00
51220000	BANQUE CIC CPTE COURANT	9 688				9 688	
51230000	CPTE CIC GERE SS MANDAT	48 999				48 999	
51240000	COMPTE COURANT DE TRANSITION	451 214				451 214	
TOTAL II		2 592 250		1 974 607		617 643	31.28
TOTAL GENERAL		3 603 443		2 985 800		617 643	20.69

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2019	12	31/03/2018	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	390 000		390 000			
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	390 000		390 000			
RESERVE LEGALE	39 000		39 000			
10610000 RESERVE LEGALE	39 000		39 000			
AUTRES RESERVES	2 309 243		1 687 246		621 997	36.86
10688000 RESERVE FACTULTATIVE	2 309 243		1 687 246		621 997	36.86
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	617 246		621 997		4 751-	0.76
TOTAL I	3 355 489		2 738 243		617 246	22.54
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	757		360		397	110.27
40000000	757		360		397	110.27
AUTRES DETTES	247 197		247 197			
45510000 C/C DOSDA DANIEL	247 197		247 197			
TOTAL III	247 954		247 557		397	0.16
TOTAL GENERAL	3 603 443		2 985 800		617 643	20.69

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/03/2019 12		Exercice N-1 31/03/2018 12		Ecart N / N-1	
					Euros	%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION						
AUTRES CHARGES EXTERNES	4 184		4 410		226	5.13
62260000 HONORAIRES ELIDE	362		2 966		2 604	87.80
62262000 HONORAIRES KNOB	816				816	
62268600 HONORAIRES GSM	1 914				1 914	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	100		44		56	125.08
62700000 FRAIS BANCAIRES	992		1 400		408	29.12
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	141		329		188	57.14
63511000 COTISATIONS TERRITORIALES	141		329		188	57.14
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 325		4 739		414	8.74
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	4 325		4 739		414	8.74
PRODUITS FINANCIERS	633 151		640 346		7 195	1.12
76100000 REVENUS TITRES PARTICIPATION	599 760		599 760			
76150000 INTERETS COMPTE A TERME	33 391		40 586		7 195	17.73
IMPOTS SUR LES BENEFICES	11 580		13 610		2 030	14.92
69510000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	11 580		13 610		2 030	14.92
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	617 246		621 997		4 751	0.76

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

31/03/2019

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

AD DOSDA SAS possède 4 998 parts des 5 000 parts de DOSDA SARL

dont 4 998 parts en pleine propriété.

AD DOSDA
SAS AU CAPITAL DE 390 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE RODE 57340 MORHANGE
R.C.S. SARREGUEMINES 444 325 336

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le 30 SEPTEMBRE,

A 10 heures,

Les associés de la SAS AD DOSDA au capital de 390 000 €, divisé en 39 000 actions de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur DOSDA Daniel, associé Président
demeurant à BELLANGE, 4 Rue Principale
possédant :
 - 38 999 actions
- Madame DOSDA Anne, associée
demeurant à BELLANGE, 4, Rue Principale
possédant :
 - 1 action

Monsieur KNOB, commissaire aux comptes régulièrement convoqué est excusé.

Total des actions composant le capital social :
TRENTE NEUF MILLE ACTIONS, ci 39 000 actions

L'intégralité du capital étant représenté, l'assemblée est en mesure de délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- L'inventaire, le compte de résultat,
l'annexe et le bilan arrêtés le 31 mars 2019
- Son rapport de gestion relatif à l'exercice clos
le 31 mars 2019
- Le rapport général du commissaire aux comptes et le
rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions visées à l'article L.227-10 du Code de
Commerce
- Le texte des résolutions qui seront proposées
au vote de l'assemblée

Puis il déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe et généralement tous les documents devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, conformément à la législation sur les sociétés commerciales.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est alors présidée par Monsieur Daniel DOSDA. Celui-ci rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président relatif à l'exercice
clos le 31 mars 2019
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2019
- Examen et approbation des comptes et du bilan
dudit exercice
- Quitus au Président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le
31 mars 2019
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les
conventions visées à l'article L.227-10 du Code de
commerce

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Il offre enfin la parole à tout associé qui le désire.

Divers propos sont échangés sur les résultats de l'exercice 2018/2019. Puis, après échange d'observations, personne ne demandant plus la parole, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018/2019 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Président quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2018/2019 et donne également quitus au commissaire aux comptes de l'exécution de sa mission.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du Président, décide d'imputer le bénéfice de 617 246 € comme suit :

- au compte "réserve facultative" soit 617 246 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

	Montant	Soit par part	Abattement
N : exercice du 01/04/18 au 31/03/19		NEANT	
N-1 : exercice du 01/04/17 au 31/03/18		NEANT	
N-2 : exercice du 01/04/16 au 31/03/17		NEANT	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

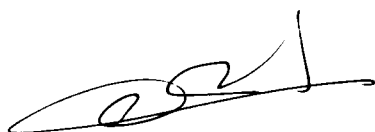
Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès verbal pour effectuer la formalité de dépôt légal auprès du Registre du Commerce et des sociétés de SARREGUEMINES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal
qui a été signé après lecture par le Président et son associée.

Daniel DOSDA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel DOSDA', written in a cursive style.

Anne DOSDA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anne DOSDA', written in a cursive style.

AD DOSDA
SAS AU CAPITAL DE 390 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE RODE - 57340 MORHANGE
R.C.S. SARREGUEMINES TI 444 325 336

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE 2018/2019

Cher Associé,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires actuellement en vigueur, mon rapport sur la situation de la société durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle il est établi, ses activités en matière de recherche et de développement.

I - SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

1° - Résultats :

Comme vous pouvez le constater, l'exercice 2018/2019 fait apparaître un bénéfice comptable de : 617 246 €

2° - Actif :

Il se décompose en deux grandes rubriques : l'actif immobilisé et l'actif circulant.

a) Actif immobilisé

A cet égard nous noterons :

Les acquisitions de :

NEANT

Les cessions de :

NEANT

Les mises hors services de :

NEANT

b) Actif circulant

- Autres créances.....	2 032 €
- Valeurs mob.de placement	2 057 067 €
- Disponibilités	533 151 €

3° - Passif :

Il se décompose en trois rubriques :

- Les capitaux propres pour une valeur de (compte tenu du résultat de l'exercice)	3 355 489 €
- Les prov. pour risques & charges.	0 €
- Les dettes pour	247 954 € (conformément au détail figurant sur le bilan)

II - ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Au cours de cet exercice sociale, nous n'avons réalisé aucun chiffre d'affaires.

Les intérêts compte à terme se sont élevés à 33 391 €.

Les revenus de titres de participation se sont élevés à 599 760 €.

Alors que nos charges d'exploitation ont été les suivantes :

- Autres achats et charges ext.....	4 184 €
- Impôts et taxes	141 €

Dans le poste "autres achats et charges externes" nous trouvons principalement :

- honoraires	3 092 €
--------------------	---------

Si bien que, compte tenu de la variation de la production stockée et d'autres produits d'exploitation, le résultat d'exploitation est de - 4 325 €

Compte tenu des charges et produits financiers et des charges et produits exceptionnels, le résultat net est de 617 246 €

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

NEANT

IV - EVOLUTION PREVISIBLE :

Rien n'est à signaler sur ce point.

V - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL A ETE ETABLI :

NEANT

VI - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

La société n'a aucune activité en matière de recherche et de développement.

VII - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

- Entre 0 et 30 jours : 481 €
- Entre 31 et 60 jours : 138 €
- Entre 61 et 90 jours : 138 €

Soit un total de : 757 €

VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

IX - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 227-10 Du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article et conclues au cours de l'exercice écoulé.

X - ADMINISTRATION

Votre Commissaire aux Comptes a dûment avisé de ces Conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

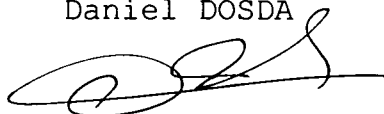
Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant et de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

FAIT A MORHANGE

LE 04 septembre 2019

LE PRESIDENT :

Daniel DOSDA



AD DOSDA
SAS AU CAPITAL DE 390 000 €
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE RODE - 57340 MORHANGE
R.C.S. SARREGUEMINES TI 444 325 336

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018/2019 et pris connaissance des comptes et du bilan dudit exercice, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée donne au Président quitus entier et définitif de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2018/2019 et donne également quitus au commissaire aux comptes de l'exécution de sa mission.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de 617 246 € comme suit :

- au compte "réserves facultatives" soit 617 246 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

DISTRIBUTION DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

	Montant	Soit par	Abattement
		action	
N : exercice du 01/04/18 au 31/03/19			NEANT

N-1 : exercice du 01/04/17 au 31/03/18
N-2 : exercice du 01/04/16 au 31/03/17

NEANT
NEANT

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès verbal pour effectuer la formalité de dépôt légal auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de SARREGUEMINES.

FAIT A MORHANGE LE 04 SEPTEMBRE 2019

LE PRESIDENT : Daniel DOSDA





AD DOSDA
Société par Actions Simplifiée au capital de 390 000 euros

Route de Rode
57340 MORHANGE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2014 avec un effet au 1^{er} avril 2014, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AD DOSDA relatifs à l'exercice clos le 31/03/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/04/2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des



circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

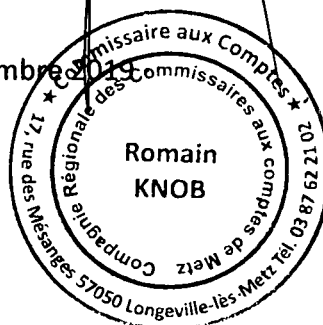
Romain KNOB

Commissaire aux comptes

Près la Cour d'Appel de Metz

Fait à Longeville-lès-Metz,

Le 11 septembre 2019



ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Permanence ou changement de méthodes

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

Etat des amortissements

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Montant des engagements financiers

Informations en matière de crédit bail

Engagement en matière de pensions et retraies

Liste des filiales et participations

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

x

ANNEXE DU 01/04/2018 AU 31/03/2019

GSM
2 RUE DE PONT A MOUSSON
57000 METZ

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 81-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Autres participations	1 011 193		
TOTAL	1 011 193		
TOTAL GENERAL	1 011 193		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			1 011 193	1 011 193
TOTAL			1 011 193	1 011 193
TOTAL GENERAL			1 011 193	1 011 193

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut		A plus d'1 an	
			A 1 an au plus	A plus de 1 an
Créances				
Impôts sur les bénéfices	2 032		2 032	
TOTAL	2 032		2 032	

	Montant brut		De 1 à 5 ans	
			A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Dettes				
Fournisseurs et comptes rattachés	757		757	
Groupe et associés	247 197		247 197	
TOTAL	247 954		247 954	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres	
		Au début	En fin
ACTIONS	10.0000	39 000	39 000

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles
(PCG Art. 331-2/9)

Néant

Engagements financiers
(PCG Art. 331-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

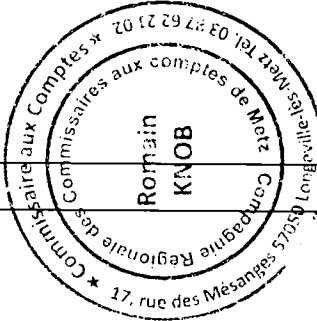
Crédit bail

(Code monétaire et financier R. 313-14, PCG Art. 331-2/9)

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites
(PCG Art. 331-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL ETS DOSDA - Participations détenues entre 10 et 50 %	240 000	2 310 150	100,00	1 011 193	1 011 193			3 170 426	338 391	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

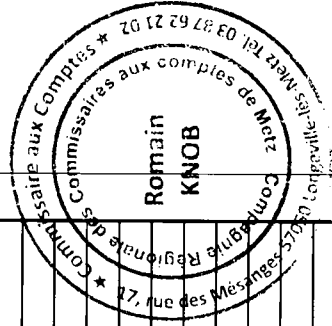
ANNEXLIB01 - ANNEXE AU TABLEAU 2033G

Désignation de l'entreprise : SAS AD DOSDA

31/03/2019

CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES

AD DOSDA SAS possède 4 998 parts des 5 000 parts de DOSDA SARL
dont 4 998 parts en pleine propriété.





AD DOSDA
Société par Actions Simplifiée au capital de 390 000 euros

Route de Rode
57340 MORHANGE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES
EXERCICE DU 01/04/2018 AU 31/03/2019**

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Romain KNOB

Commissaire aux comptes

Près la Cour d'Appel de Metz

Fait à Longeville-Lès-Metz,

Le 11 septembre 2019

